



SYNTHÈSE ET DIAGNOSTIC PRÉALABLES

Au dossier de création de la Réserve transfrontalière de Biosphère « Mont Viso »
A la rédaction du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette »
Au renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional du Queyras

PARTIE a « *ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE* »

PANORAMA TERRITORIAL

Octobre 2005



Sommaire

PREAMBULE	2
OBJET DE LA MISSION	3
1. LES TERRITOIRES DE PROJET	5
2. PAYSAGES ET ORGANISATION DU TERRITOIRE	8
2.1. UN RELIEF ET DES PAYSAGES NATURELS FORTS	8
2.2. UNE ORGANISATION URBAINE ESSENTIELLEMENT PERIPHERIQUE AU TERRITOIRE.....	13
2.3. UN TERRITOIRE INEGALEMENT IRRIGUE PAR LES TRANSPORTS.....	14
3. CADRAGE SOCIO-ECONOMIQUE	17
3.1. PLUS DE 10 000 HABITANTS INEGALEMENT REPARTIS, UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE LIMITEE	17
3.2. UN HABITAT FORTEMENT MARQUE PAR L'IMPORTANCE DES RESIDENCES SECONDAIRES	18
3.3. UNE ECONOMIE TRES MAJORITAIREMENT ORIENTEE VERS LE TOURISME, MARQUEE PAR LA BI SAISONNALITE ET LA PLURI ACTIVITE	21
4. LES THEMATIQUES PRIORITAIRES A DEVELOPPER	26
4.1. L'AGRICULTURE ET L'AGRO PASTORALISME	27
4.2. LA FORESTERIE	30
4.3. LES ACTIVITES TOURISTIQUES.....	33
4.4. L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE.....	35
4.5. LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LE BTP.....	38
5. SYNTHESE	40
5.1. DES ENJEUX D'APPARTENANCE ET DE COHERENCE TERRITORIALE	40
5.2. DES ENJEUX DE CONNAISSANCE	40
5.3. DES ENJEUX DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT	40
5.4. DU PANORAMA TERRITORIAL A LA PROSPECTIVE TERRITORIALE.....	40
BIBLIOGRAPHIE	41
ENTRETIENS	42

Préambule

Cette **étude socio-économique** s'inscrit dans le panorama territorial à réaliser notamment dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional du Queyras et de la création de la Réserve de Biosphère du Mont-Viso.

Les présentes données sont principalement issues de l'exploitation des **études et données existantes et d'entretiens** conduits auprès de personnes ressources rencontrées (dont la liste est jointe en annexe).

Elles seront complétées par des investigations auprès des **communes ou communautés de communes** concernées, qu'il a été convenu de rencontrer ou questionner au cours de la phase ultérieure d'approfondissement thématique, ainsi qu'à l'occasion des futurs groupes de travail partenariaux prévus dans la démarche.

Objet de la mission

Ce panorama territorial porte sur 20 communes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

- 19 communes dans le département des **Hautes-Alpes** : Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Cervières, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, La Roche-de-Rame, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Risotlas, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Saint-Véran, Vars, et Villar-Saint-Pancrace

- 1 commune dans le département des **Alpes-de-Haute-Provence** : Saint-Paul-sur-Ubaye.

Ce périmètre d'étude est motivé par plusieurs projets en cours :

Le dossier de création de la Réserve Transfrontalière de Biosphère du Mont Viso.

Les réserves de biosphère ont trois objectifs principaux : conserver la diversité naturelle et culturelle, constituer des modèles de gestion des espaces et des lieux d'expérimentation du Développement Durable, et - être des lieux privilégiés pour la recherche, la surveillance continue de l'environnement, l'éducation et la formation.

Dans ce cadre, les futurs gestionnaires français et italiens devront fournir aux Comités MAB examinant les dossiers de candidature des éléments, généraux ou thématiques, sur la situation actuelle de la zone du Mont Viso, ses potentialités et ses opportunités pour un Développement Durable.

Le périmètre français pour la création de cette Réserve de Biosphère définit le périmètre d'étude de ce panorama territorial.

Le renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional du Queyras, arrivant à échéance en Mars 2007.

La Charte d'un Parc Naturel Régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour une période de dix ans ; elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les

mesures qui permettent de les mettre en œuvre. Elle concernait 11 communes dont 3 partiellement : Eygliers, Guillestre et Vars.

Dans ce cadre, le Parc Naturel Régional du Queyras devra fournir, entre autres éléments, un diagnostic territorial actualisé. Ce renouvellement est également l'occasion de reposer la question du périmètre de la future Charte. Un périmètre d'étude a été arrêté par la Région, il comprend 18 communes du périmètre d'étude sans Saint-Clément-sur-Durance et Réotier qui appartiennent déjà à la zone périphérique du Parc National des Ecrins.

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette ».

Afin de mettre en œuvre le Document d'Objectifs, le Parc Naturel Régional du Queyras, nommé Opérateur du site, doit donc disposer d'éléments écologiques (identification et localisation des espèces et des habitats de la Directive européenne « *Faune-Flore-Habitats* » de 1992), mais également économiques, sociaux et culturels (activités humaines se déroulant sur le site, et impacts possibles de ces activités sur les habitats et les populations).

Cependant le panorama territorial aura peu d'impact sur le document d'objectif, qui sera principalement conditionné par les analyses écologiques.

Synthèse et diagnostic préalables

-création de la Réserve transfrontalière de Biosphère Mont Viso,
 -renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Queyras,
 -document d'objectifs du site Natura 2000 "Rochebrune - Isoard - Vallée de la Conveyrette"



Le territoire administratif



Géo SCOP Sources : CDT 04 et 05

1. Les territoires de projet

La partie française du périmètre de réflexion de la réserve de biosphère, centré sur le Mont Viso et le périmètre actuel du PNR du Queyras élargi aux communes limitrophes, sont partie prenante de multiples territoires de projet ; les politiques de la région PACA ou des Conseils Généraux des Hautes-Alpes ou des Alpes-de-Haute-Provence ne seront pas spécifiquement évoquées.

Deux Pays

- **Le pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras**

La totalité des communes du périmètre d'étude à l'exception de Saint-Paul-sur-Ubaye sont incluse dans le pays du Grand-Briançonnais. Ce pays regroupe 37 communes, et 4 communautés de communes : communauté de communes de l'Escarton du Queyras, communauté de communes du Guillestrois, communauté de communes du Briançonnais et communauté de communes du Pays des Ecrins.

Ce pays s'est constitué sur le périmètre du comité de bassin d'emploi (CBE¹), créé en 1982 pour accompagner la restructuration économique du bassin de l'Argentière et animateur de l'actuelle démarche de Pays.

Les axes de la Charte de Pays, signée en 2004, concernent le développement de l'économie locale, la préservation du cadre de vie, la structuration du territoire et l'ajout de valeurs.

La problématique relative à la future « réserve de biosphère » n'y est pas spécifiquement mentionnée, mais les **initiatives de développement transfrontalières** y sont encouragées via, par exemple, le portage de projets communs, l'aménagement d'un territoire transfrontalier, la mise en place de formations communes à caractère économique ou le

développement de formations universitaires diplômantes en lien avec l'environnement, la haute montagne ou la biodiversité.

Un Groupement d'Action Local (GAL) a été créé sur le périmètre du pays du Grand Briançonnais, dans le cadre du programme d'initiative communautaire Leader+. Le programme Leader+, sur le thème de l'innovation technologique, est porté par le PNR du Queyras,. Un autre programme leader+ est porté par le Parc National des Ecrins, sur le thème de l'accompagnement touristique.

- **Le pays Embrunais-Savoinois-Ubaye**

Ce pays limitrophe de celui du Grand-Briançonnais, comprend la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye. Il s'organise autour de deux pôles qui exercent une attraction réelle au sud du périmètre d'étude : Embrun et Barcelonnette, sous-préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Cinq communautés de communes

Seule la communauté de communes de **l'Escarton du Queyras** est entièrement incluse dans les deux périmètres (réserve de biosphère et renouvellement de la charte du PNR). Celle du **Guillestrois** compte deux communes dans la zone périphérique du Parc National des Ecrins. Les autres communautés de communes ne sont que marginalement concernées : **Pays des Ecrins, Briançonnais, Vallée de l'Ubaye**.

Les communautés de communes ont **deux compétences obligatoires** : l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté. A ce titre, les communautés de communes du Briançonnais et du pays des Ecrins se sont engagées dans l'élaboration d'un SCOT, schéma de cohérence territoriale. La loi transfère aux communautés de communes optant pour le régime fiscal de la taxe professionnelle unique, les compétences d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones d'activité qui sont d'intérêt communautaire.

¹ Le CBE œuvre notamment pour le développement économique de la Haute-Durance, l'aide à la création d'entreprises suite à la fermeture de Pechiney en 1985 à l'Argentière, la formation professionnelle, le partenariat franco-italien, la recherche, l'insertion sociale et professionnelle

Des **compétences facultatives** sont également choisies parmi :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- la politique du logement et du cadre de vie,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la construction, le fonctionnement et l'entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Vingt communes

Les communes ont notamment la compétence d'urbanisme et, pour certaines d'entre elles, la compétence touristique.

L'ensemble des communes du périmètre sont dotées d'un **document d'urbanisme**. Elles sont plusieurs à réviser leur Plan d'Occupation des Sols, le transformant ainsi en Plan Local d'Urbanisme. Seule Réotier a pour document d'urbanisme une carte communale. Ces documents d'urbanisme semblent déterminer des capacités d'urbanisation peu restrictives, celles-ci étant néanmoins conditionnées par l'existence de risques naturels variés et localisés : avalanche, coulées de boues, inondation...

Aussi, les **Plans de Prévention des Risques (PPR)** sont nombreux sur ce territoire. On en compte au moins 3 approuvés (Ceillac, Guillestre et Vars), 4 en cours d'élaboration (Abriès, Aiguilles, Molines et Ristolas) et 3 en projet (Arvieux, Château-Ville-Vieille et Risoul). Ceux-ci ne contraignent pas en totalité les possibilités de développement des communes, mais contraignent localement les choix de développement des communes, à l'instar du village de Ceillac ou des parties inondables de certains villages, etc...

	Documents d'urbanisme
Abriès	PLU en révision
Aiguilles	PLU en révision
Arvieux	PLU en révision
Ceillac	POS
Cervièrès	POS
Château Ville-Vieille	POS
Eygliers	PLU en révision
Guillestre	POS
La Roche-de-Rame	PLU en révision
Molines-en-Queyras	PLU en révision
Mont-Dauphin	POS
Réotier	Carte communale en renouvellement
Risoul	PLU en révision
Ristolas	PLU en révision
St-Clément-sur-Durance	POS en révision partielle
St-Crépin	PLU
St-Paul-sur-Ubaye	POS
St-Véran	POS
Vars	PLU en révision
Villar-St-Pancrace	POS

Un Parc Naturel Régional et un Parc National

• Le Parc Naturel Régional du Queyras

Constitué en 1977, le PNR du Queyras comprend actuellement 8 communes dans leur totalité et 3 communes pour une partie de leur territoire. Il porte un contrat territorial qui avait programmé lors de la dernière charte un certain nombre d'actions prioritaires dans les domaines suivants :

- protection et de la valorisation de l'environnement ;
- la politique de massif et tourisme ;
- culture et vie sociale ;
- prise en compte du risque naturel.

• Le Parc National des Ecrins

A l'Ouest de la Vallée de la Durance se trouve le Parc National des Ecrins, créé en 1973, dans un objectif de gestion et de protection de l'espace naturel. Le Parc des Ecrins compte 61 communes, dont 2, situées dans la **zone périphérique** du parc, appartiennent au périmètre de réflexion de la Réserve de Biosphère du Mont Viso : Saint-Clément-sur-Durance et Réotier. La zone périphérique est gérée de manière moins stricte que la zone centrale. Le label Parc National des Ecrins renvoie à une image forte.



Parc National des Ecrins : zone centrale et zone périphérique
(source : Parc National des Ecrins)

2. Paysages et organisation du territoire

Le périmètre d'étude est fortement structuré par le relief qui, outre une frontière avec l'Italie, conditionne en partie l'occupation et l'organisation humaine : les infrastructures et l'urbanisation

2.1. Un relief et des paysages naturels forts

Le périmètre d'étude couvre principalement le massif du Queyras et une partie de la Haute-Vallée de la Durance, jusqu'aux contreforts des Ecrins. Les paysages ont été sculptés par les eaux et les glaciers s'écoulant vers la Durance. Avec les périodes de gel, ils ont largement érodé les roches feuilletées des vallées suspendues du Queyras oriental et profondément entaillé les calcaires compacts de la moitié ouest.

A l'est de la vallée de la Durance, le sommet du Cugulet, ou Mont Guillestre, et le pic de la Font-Sainte, montagnes calcaires au relief abrupt, ferment le paysage. Cette barrière naturelle sépare les vallées du Queyras et de l'Ubaye du bassin de Guillestre. Entre deux périodes glaciaires, des alluvions se déposent en aval du confluent Guil-Durance. Ces amas de galets cimentés appelés poudingues forment une roche très sensible à l'érosion. Le plateau sur lequel est implanté la place forte de Mont-Dauphin est l'un des rares à avoir résisté. Entre Briançon et Guillestre, s'écoule la vallée de la Durance.

On peut ainsi distinguer quatre principales entités paysagères principales dans lesquelles se dégagent des espaces bien particuliers.

- **Le Guillestrois**

Communes de Vars, Risoul, Eyglies, Guillestre, La-Roche-de-Rame, Mont-Dauphin, Réotier, Saint-Clément-sur-Durance et Saint-Crépin

Le Guillestrois est soumis à la confluence d'unités paysagères présentant des identités fortes (Briançonnais, Vallouise, Queyras et Embrunais), auxquelles le Guillestrois a emprunté des éléments pour forger sa propre identité. Cette entité paysagère correspond en grande partie à la large vallée de la Durance. De part et d'autre, de hauts sommets la sépare du Champsaur et du Queyras, et des épaulements sont situés à mi-versants. Le Guil, affluent de la Durance, a formé par érosion des éléments

remarquables tels que le promontoire rocheux de Mont-Dauphin et les gorges du Guil. L'étagement de la végétation est fonction de l'altitude. Caractérisé par de faibles précipitations, le Guillestrois a vu se développer vignes et vergers. En fonction de l'altitude et de la topographie, plusieurs types de mise en valeur du sol se sont développés donnant naissance à différents paysages agraires. En fond de vallée, des parcelles labourables ; sur les épaulements, des petites parcelles organisées autour des villages ; sur les versants, des terres cultivables en terrasses et enfin, la zone d'alpage avec ses prairies de fauche.

Les hauteurs de **Vars et Risoul** forment un ensemble d'altitude spécifique, qui accueille le domaine skiable de la forêt blanche et la réserve naturelle d'Escreins. **Saint-Clément-sur-Durance et Réotier** se situent en rive droite de la Durance et sont à ce titre incluses dans la zone périphérique du parc naturel national des Ecrins.



Les Gorges du Guil





Le Guil à son arrivée dans la Durance



Plaine cultivée de la Durance



Vallée cultivée d'Arvieux



Adret en déprise à Arvieux



Versant pâturé à St-Véran



Piste de ski à Aiguilles

- **Le Queyras**

Arvieux, Ceillac, Guillestre, Château-Queyras, Ville-Vieille, Molines-en-Queyras, Saint-Véran, Abriès, Aiguilles, Ristolas

Le Queyras correspond à un isolat lui-même compartimenté en plusieurs vallées. Il doit son identité à la diversité de ses vallées et à quelques traits caractéristiques que sont l'altitude, l'isolement et les rigueurs climatiques. Le territoire du Queyras est un territoire enclavé et préservé des aménagements lourds. Sa qualité paysagère et architecturale est remarquable et presque authentique.

La vallée est organisée en arête de poisson dont la dorsale principale correspond au Guil. Perpendiculairement, les vallées secondaires s'organisent parallèlement entre elles (vallées d'Arvieux, de Ceillac, des Deux Aigues,...).

Le paysage est marqué par une opposition entre l'adret et l'ubac. A l'adret, le paysage est ouvert et la végétation est occupée principalement par des prairies de fauches lui donnant un aspect velouté. L'ubac est recouvert par les forêts de mélèzes (aspect moutonné) dont les couleurs varient au cours des saisons. Certaines forêts sont entaillées par les pistes de ski. Les paysages agraires sont différents selon la pente et l'exposition. La faible part de terres labourables se cantonne aux fonds de vallées. Majoritaire, la production fourragère s'organise sur les versants d'adrets en pente douce ou en terrasse sur les versants les plus raides. Au dessus s'étend la zone d'alpage.

- **Le Briançonnais**

Cervières, Villar-Saint-Pancrace

Pays du mélèze, des alpages, de la roche et des lacs, le Briançonnais se caractérise par de hauts sommets qui séparent d'amples vallées entre elles. Le climat est relativement froid mais l'ensoleillement est exceptionnel. La sécheresse et la luminosité conditionnent la végétation où l'arbre dominant est le mélèze. Plus haut, les pelouses alpines succèdent aux mélèzes. L'espace agricole se cantonne en fond de vallée et sur les cônes de déjection où le substrat est suffisamment riche. La production fourragère prédomine sur des parcelles de petite taille.

Les communes de **Villar-Saint-Pancrace** et **Cervières** présentent des spécificités paysagères différentes :

- **Villar-Saint-Pancrace**, au sud de Briançon dispose d'un large fond de vallée. L'agriculture qui s'est développée partout où cela était possible (plateau de Saint Pancrace). La mise en valeur du fond de vallée est caractérisée par un terroir agricole vaste, d'un seul tenant, dont les

parcelles sont délimitées uniquement par des clapiers et des canaux d'irrigation.

- **Cervières** est une commune rurale dont les paysages et fonctions sont proches des communes du Queyras que des environs de Briançon (village à l'architecture encore préservée, hameaux de montagne, agro pastoralisme tourisme, versant nord du Col de l'Izoard,...).



Vallée de la Durance ... depuis Réotier ...

Et vers St-Crépin

- **La Haute-Vallée de L'Ubaye**

Saint-Paul-sur-Ubaye

Situé à l'extrême nord des alpes provençales, ce territoire confronte la vallée de l'Ubaye profonde encaissée et boisée, aux terres de haute montagne, aux paysages pelés et rocheux. La vallée particulièrement profonde, offre l'étagement presque complet de la végétation. A proximité de la rivière on retrouve un mélange de feuillus et de pins sylvestres. Sur les versants, la forêt mixte laisse place aux résineux. Puis le mélèze domine et s'efface au profit des prairies alpines et des grands paysages ouverts. Les campagnes de plantations menées par les services de restauration des terrains de montagne sont visibles. L'agriculture est peu présente ; quelques prairies cultivées persistent autour de Saint Paul, mais l'essentiel de l'activité est représentée par l'élevage bovin et ovin sur prairie naturelle. Le système sylvo-agro-pastoral a façonné les paysages. Les versants les mieux exposés ont été déboisés et pâturés.

- **Un habitat et des activités privilégiant les fonds de vallées**

L'organisation de l'habitat dépend des commodités de l'installation et de la situation géographique des villages.

Dans les vallées du Queyras, l'habitat est groupé en hameau pour laisser le maximum de place aux espaces agricoles et se disperse sur les versants

en suivant les courbes de niveau. Les chalets d'alpage ponctuent le paysage de haute montagne.

Dans le Guillestrois, l'architecture n'a pas un style particulier mais emprunte aux modes de construction voisins. L'architecture en fond de vallée principale est urbaine, la pierre et le bois sont utilisés à plus haute altitude.

Les fonds des vastes vallées de la Durance, de l'Ubaye ou du Guil tendent à s'urbaniser à la périphérie des agglomérations ou villages et le long des axes de communication, notamment par le développement de zones artisanales, commerciales ou de loisirs, qui ont un impact fort sur le paysage. Les entrées de ville de Briançon, de Guillestre ou de Barcelonnette sont tout particulièrement concernées par ces dynamiques d'évolution

A noter également que l'évolution des techniques et des matériaux de construction transforme les caractéristiques du bâti, telle la tôle ondulée sur les toits qui a remplacé les lauzes ou les bardeaux de bois.



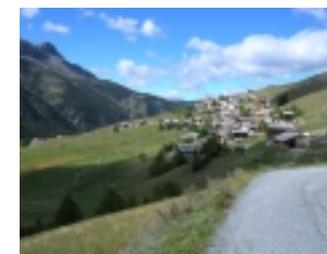
Aiguilles



Arvieux-Brunissard



Ceillac



Saint-Véran



St-Clément-sur-Durance



Réotier



Eyglies

- **Des paysages naturels et ouverts menacés**

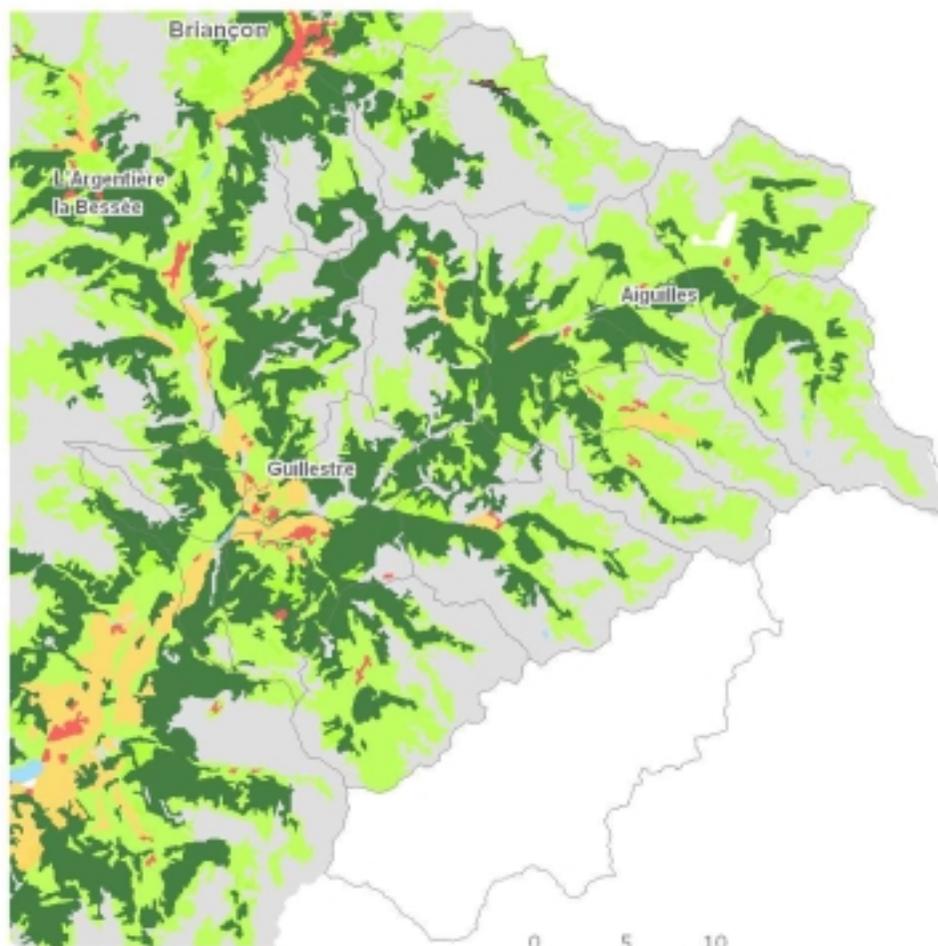
De façon générale, la déprise agricole s'exerce sur les versants et les terres les moins rentables. Le reboisement, volontaire ou non, ferme et homogénéise le paysage.

A la périphérie des agglomérations, l'agriculture est menacée par la pression urbaine.

Les activités et flux touristiques menacent également l'équilibre de certains espaces et paysages naturels.

Synthèse et diagnostic préalables

-création de la Réserve transfrontalière de Biosphère Mont Viso,
-renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Queyras,
-document d'objectifs du site Natura 2000 "Rochebrune - Isoard - Vallée de la Cervenyrette"



**Les composantes
du paysage**

- Zones bâties
- Terres cultivées
- Pelouses et pâturages
- Forêts
- Plans d'eau

Géo SCOP

Sources : RGA, DDAF 04 05

0 5 10
Kilomètres

2.2. Une organisation urbaine essentiellement périphérique au territoire

Trois bassins de vie différents

Le périmètre d'étude se partage entre trois bassins de vie :

- La majorité des communes du périmètre, à savoir les cantons de Guillestre et d'Aiguilles, forment un bassin de vie cohérent autour du pôle de Guillestre, avec Aiguilles comme pôle secondaire.
- Les communes de La Roche de Rame, Villar-St-Pancrace et Cervières appartiennent au bassin de vie de Briançon et de l'Argentière-la-Bessée.

- la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye est tournée vers Barcelonnette.
 Ces bassins de vie répondent plus à des logiques de vallées qu'à des logiques de proximité, et ce en raison des difficultés d'accès hivernales.

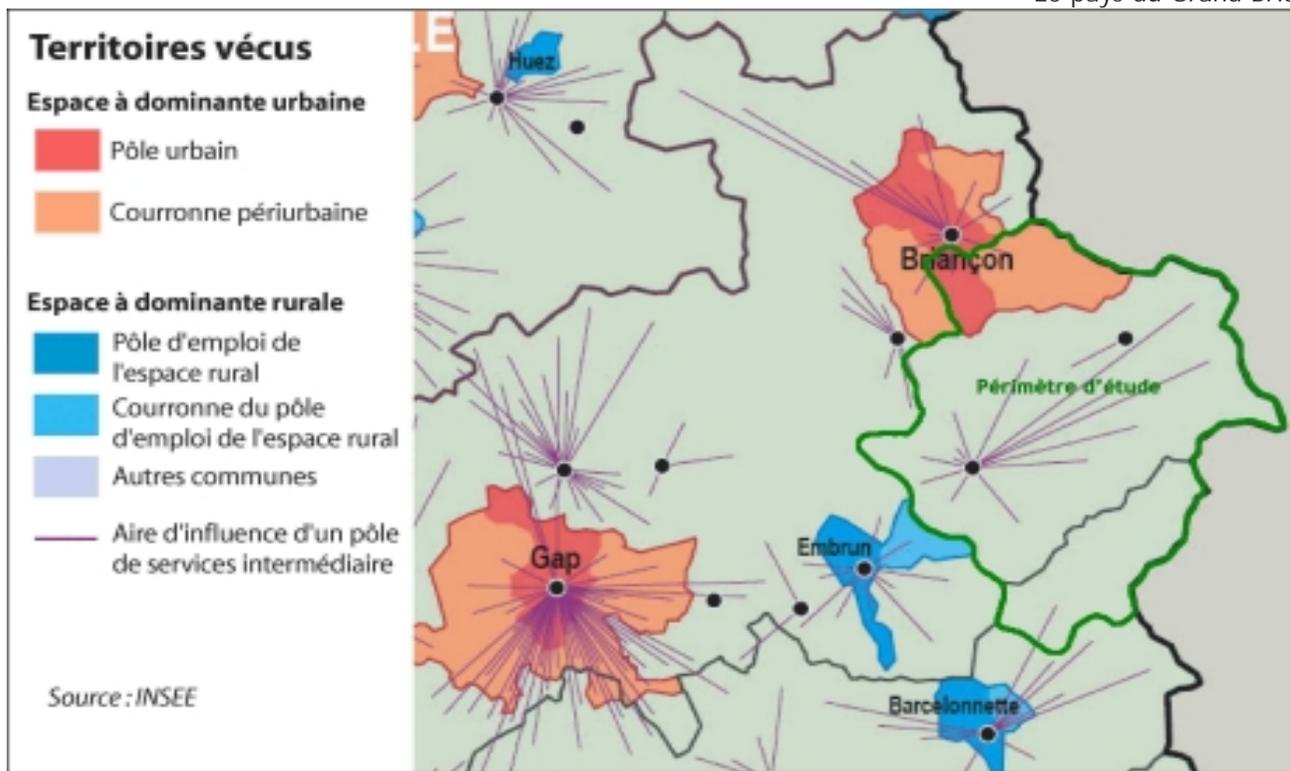
Une organisation urbaine à l'échelle du Grand Briançonnais

Le Pays du Grand Briançonnais, qui correspond au bassin d'emploi, et englobe la totalité du périmètre à l'exception de St-Paul-sur-Ubaye, forme un entité pertinente puisque son échelle est celle à laquelle l'essentiel des besoins des habitants en terme d'emploi, de services ou de commerces peuvent être satisfaits. Le rayonnement de **Briançon**, principal pôle de services et d'emplois, y est donc structurant.

Le pays du Grand Briançonnais est dans l'ensemble bien équipé, et ce en raison de sa situation et de l'accroissement important de la population durant les deux saisons touristiques. Ce bon niveau d'équipement pose cependant le problème de sa pérennité, certains services étant surdimensionnés une partie de l'année.

Cette armature urbaine est complétée par deux pôles urbains plus éloignés, **Embrun** et **Barcelonnette**. Enfin, **l'Argentière-la-Bessée** et **Guillestre** constituent des polarités de bourg-centre, avec un rayonnement plus réduit.

Dans le périmètre lui-même, les deux polarités sont **Guillestre** et **Aiguilles**, qui en tant que chefs-lieux de canton sont bien équipées.



2.3. Un territoire inégalement irrigué par les transports

Un déséquilibre Est-Ouest

En terme de desserte, le territoire est déséquilibré entre la Vallée de la Durance à l'Ouest, bien desservie par des axes routiers nationaux et internationaux, et les vallées montagnardes à l'Est (Cervières, Queyras, Ubaye), qui souffrent d'un fort enclavement, plus particulièrement en hiver lorsque les cols sont fermés.

La *Vallée de la Durance* est notamment irriguée par la RN 94 et par la voie ferrée Gap-Briançon. Les afflux périodiques de vacanciers occasionnent des encombrements routiers dans les communes ou villes traversées, à savoir Saint-Clément-sur-Durance et Embrun (hors périmètre).

Le *Queyras* est une région plus enclavée, Guillestre et les gorges du Guil étant son seul accès en période hivernale, lorsque les cols d'Izoard, de Vars et d'Agnel sont fermés. Cet enclavement est vécu comme un frein au développement touristique et comme une contrainte forte pour les résidents permanents ; parallèlement, il a probablement permis de préserver les caractéristiques naturelles et paysagères de la vallée, en empêchant un développement trop massif.

Le réseau routier est bien entretenu, mais la route des Gorges du Guil est perçue par de nombreux touristes comme dangereuse, bien que le nombre d'accidents n'y soit pas particulièrement élevé. Cette infrastructure est également sensible aux dégradations liées aux crues du Guil ou aux intempéries.

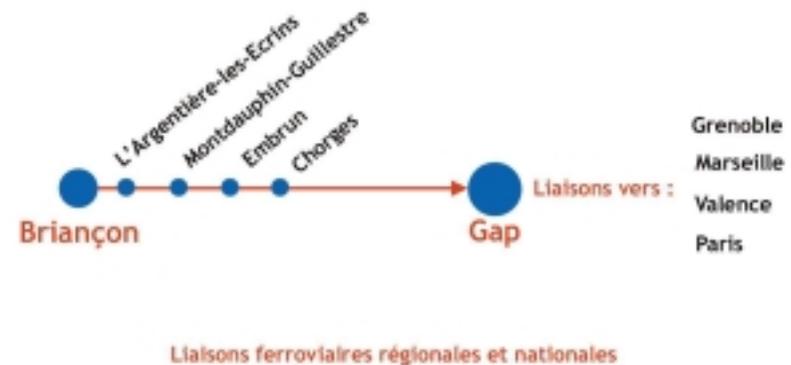
Les comptages routiers (DDE, 2004) indiquent des moyennes journalières annuelles de 6243 à 8741 sur la RN 94, 7611 sur la RD 902a jusqu'à Guillestre et 2569 sur la RD 902 en amont de Guillestre, avec de fortes variations saisonnières. En saison, les villages connaissent des difficultés de déplacement et de stationnement : mise en place de sens uniques temporaires, parking payant à Saint-Véran...

Tout comme le *Queyras*, *Cervières* et *Saint-Paul-sur-Ubaye* voient leurs possibilités de desserte restreintes l'hiver, lors de la fermeture des cols de l'Izoard ou de Vars.

Les transports ferroviaires

Le territoire est traversé par la ligne ferroviaire Briançon-Gap et desservi par quatre principales gares : Briançon, L'Argentière, Mont-Dauphin-Guillestre et Embrun.

La **gare de Mont-Dauphin-Guillestre**, implantée dans la périmètre d'étude, permet des liaisons régionales et nationales, notamment directes vers Marseille et Paris. Cependant cette ligne ferrée n'est pas électrifiée et a une voie unique. Il y a environ 10 trains au départ et 10 trains à l'arrivée par jour, dont un train de nuit direct, chaque nuit, entre Paris et Briançon (dans les deux sens).



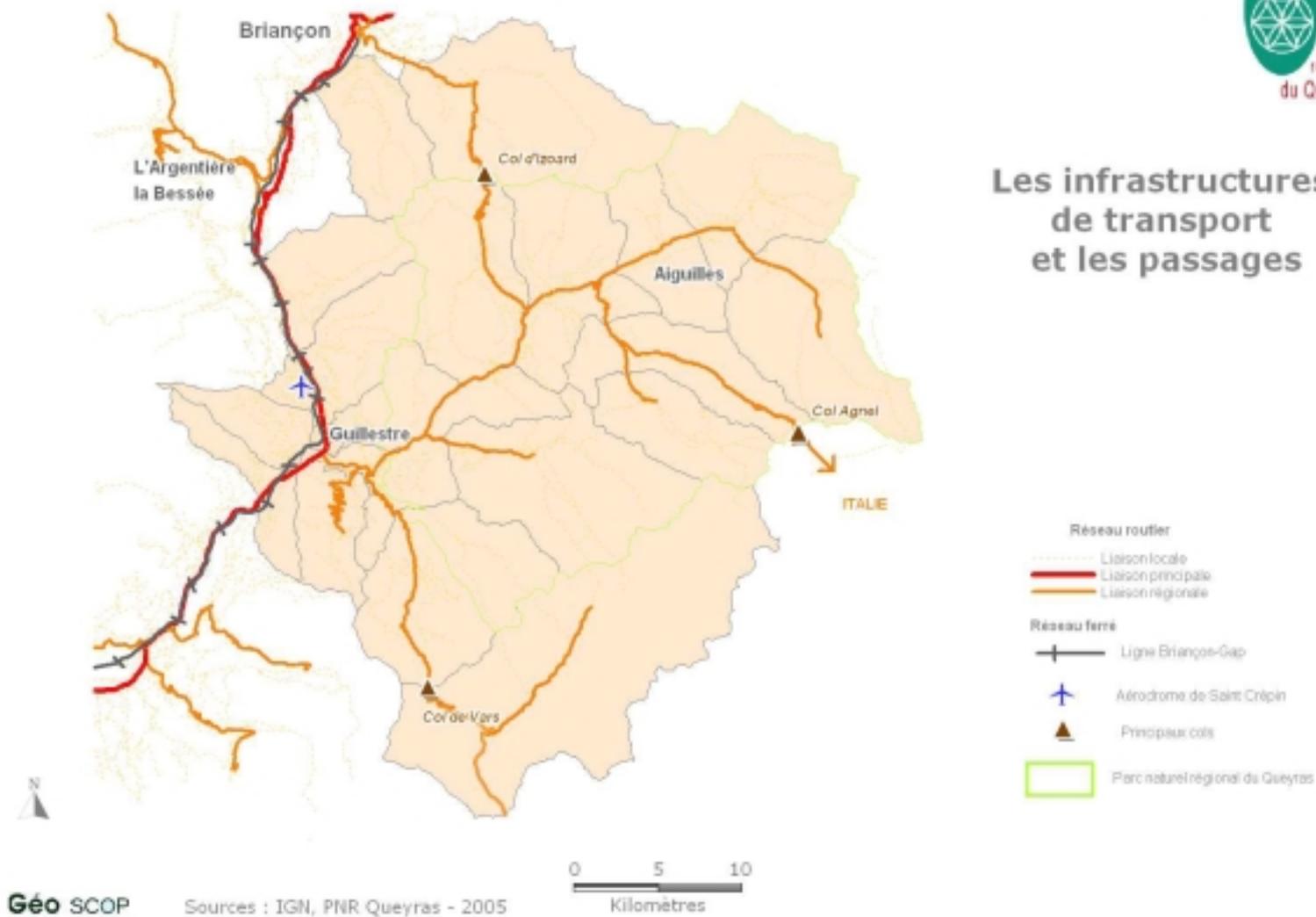
A noter également la relative proximité de la **gare italienne d'Oulx**, reliée par autocar à la gare de Briançon, qui permet notamment de rejoindre Paris par TGV en 4h30.

Synthèse et diagnostic préalables

-création de la Réserve transfrontalière de Biosphère Mont Viso,
 -renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Queyras,
 -document d'objectifs du site Natura 2000 "Rochebrune - Isoard - Vallée de la Carveyrette"



Les infrastructures de transport et les passages



Les transports en commun routiers

Le réseau de transport en commun routier est assez peu développé, probablement en raison de la faible densité de population du territoire.

Dans la Vallée de la Durance, 3 navettes du Conseil Général des Hautes-Alpes relient chaque jour Briançon à Gap puis Marseille, en passant par Saint-Martin-de-Queyrières, l'Argentière-la-Bessée, Mont-Dauphin et Guillestre. Il y a également 3 navettes en retour.

Pour les autres communes du périmètre, la seule desserte du Conseil Général concerne les transports scolaires, dans toutes les communes et en direction de Guillestre, qui peuvent être empruntés par l'ensemble des habitants. La fréquence correspond donc aux fréquences scolaires : un aller le matin, un retour le soir, et un retour à midi le mercredi, avec une absence de desserte durant les vacances scolaires. Les fréquences sont augmentées durant les deux périodes touristiques, avec notamment des navettes durant les week-ends. Cette fréquence est largement insuffisante pour les personnes captives (jeunes, personnes âgées, personnes non véhiculées).

En saison, des navettes sont organisées par des autocaristes privés (Autocars Imbert) plusieurs fois par jour entre la gare de Mont Dauphin et les différentes communes du Queyras. A l'initiative des communes du Haut-Guil, une expérience a été menée de manière satisfaisante, avec plusieurs navettes par jour reliant les différentes communes et structures d'hébergement de ce secteur : une carte d'hôte est remise aux touristes qui séjournent, leur donnant accès gratuitement à ce service.

L'aérodrome de Saint-Crépin

Un aérodrome est localisé sur la commune de Saint-Crépin, géré par le Conseil Général des Hautes-Alpes, ouvert à la circulation aérienne publique. Il compte deux pistes et constitue davantage un équipement touristique (vol-à-voile, planeur, passionnés de vol en montagne) qu'un équipement de transport. De plus, la fréquence de turbulences rendent l'usage de cet aérodrome parfois difficile pour des pilotes non expérimentés.

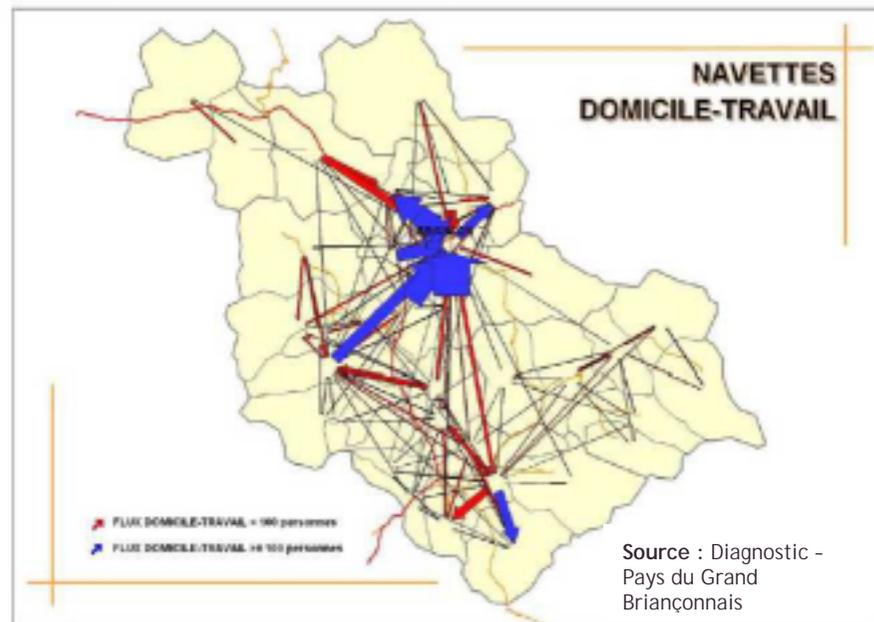
A noter qu'un travail de valorisation de la filière aérienne départementale et de prospection des entreprises du secteur est actuellement mené par Hautes-Alpes Développement. Les Hautes-Alpes seront candidates en 2006 à un futur « Pôle d'excellence rural » sur les activités aériennes, projet de pôle qui intégrera les activités aériennes de Saint-Crépin.

Des projets régionaux à l'étude

Certains projets à l'étude laissent envisager une amélioration de la desserte du territoire. Il s'agit de :

- la percée ferroviaire sous le Montgenèvre permettant de rejoindre la ligne TGV Paris-Turin,
- la percée routière sous le Montgenèvre,
- l'arrivée de l'A51 à la Bâtie Neuve, reliant Gap à Grenoble et Sisteron.

Mais ces projets ne sont qu'au stade de l'étude ou de la concertation, dont la mise en œuvre, si elle se confirme, s'inscrit sur le long terme.



3. Cadrage socio-économique

Ce cadrage vis à présenter les principales données démographiques, résidentielles ou économiques du territoire.

3.1. Plus de 10 000 habitants inégalement répartis, une croissance démographique limitée

Population en 1999 :	10006 habitants
Cinq plus grandes communes du territoire :	Guillestre (2212 hab) Villar-St-Pancrace (1410 hab) Eyglies (697 hab) La Roche de Rame (678 hab) Vars (637 hab)
Taux d'évolution global :	0,53 %
Solde naturel :	0,30 %
Solde migratoire :	0,21 %

	1982-1990	1990-1999
Croissance annuelle en nombre d'habitants	23 hab/an	58,25 hab/an

La densité sur le périmètre est de 8,1 hab/km², contre 22 hab/km² sur le département. Il s'agit par conséquent d'un **territoire peu peuplé**. **Guillestre**, au cœur du périmètre entre Queyras et haute-vallée de la Durance, entre Briançon et Embrun, constitue la commune la plus peuplée.

La **population est plus âgée** que la moyenne nationale, avec de fortes variations d'une commune à l'autre. Ainsi Abriès et Ristolles sont des communes particulièrement jeunes, tandis qu'Arvieux, St-Paul-sur-Ubaye ou Aiguilles sont des communes plus âgées.

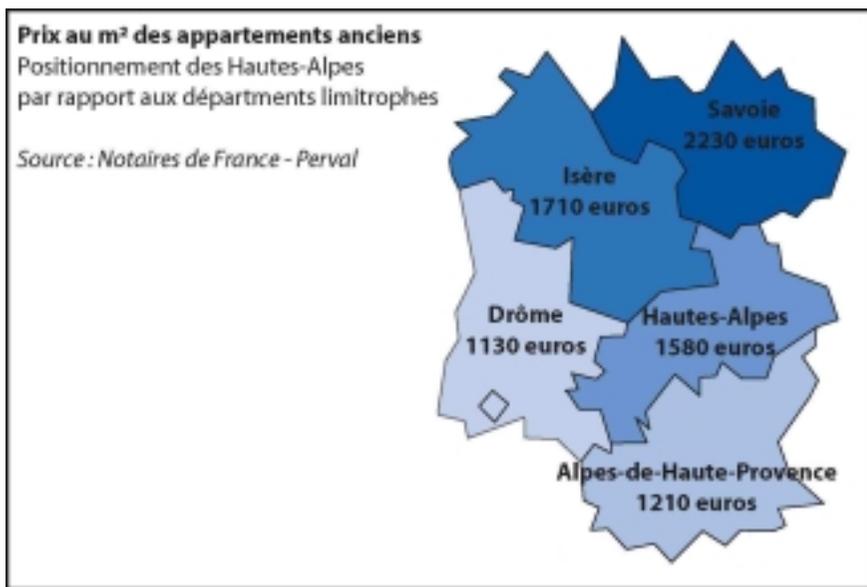
Les Hautes-Alpes, qui ont connu un fort exode rural pendant la première moitié du 20^{ème} siècle, ont réussi à contrer le déclin démographique grâce à une relance de l'activité économique liée au développement du tourisme de montagne.

La **croissance démographique** est relativement stable depuis 1982, mais reste inférieure à la moyenne départementale. Il s'agit donc d'un territoire en croissance, mais en croissance limitée, avec un **solde naturel** supérieur au solde migratoire. Les populations nouvelles qui s'installent sur ce territoire modifient toutefois la structure démographique : il s'agit de personnes plus âgées (retraités), plus diplômées, ayant des revenus plus importants, et ayant choisi de s'installer dans les Hautes-Alpes.^{NB}

^{NB} Cette analyse partielle sera complétée par les résultats de l'étude INSEE.

3.2. Un habitat fortement marqué par l'importance des résidences secondaires

	Effectif	Part
Nombre de logements	14527	
Résidences principales	4103	28,2 %
Résidences secondaires	9730	67 %
<hr/>		
Nombre de résidences principales	4103	
Propriétaires	2539	61,9 %
Locataires	1098	26,8 %
Dont logement HLM	200	4,9 %



2/3 des logements sont des résidences secondaires

L'attractivité touristique du territoire explique une très forte proportion de résidences secondaires. La part importante de propriétaires occupants est liée à la faiblesse de l'offre locative résidentielle.

L'offre de **logement en locatif social** est très faible et concentrée dans les communes les plus importantes. On comptait en effet 200 logements sociaux dans le périmètre en 1999, ce qui fait 20 logements sociaux pour 1000 habitants, alors que la moyenne départementale est de 52 logements sociaux pour 1000 habitants. Ces logements sont majoritairement regroupés à Guillestre (93 logements), La Roche de Rame (24 logements) et Abriès (24 logements).

Un foncier rare et des prix immobiliers relativement élevés

L'hébergement touristique est une fonction qui entre en concurrence avec les fonctions d'habitat et d'activité, et ce de manière encore plus cruciale dans des territoires de montagne. En effet, le foncier mobilisable pour la construction y est plus rare, contraint par les caractéristiques du terrain (pente, ensoleillement) et les risques. Depuis 1985, la loi Montagne renforce également la protection des espaces agricoles et naturels. La concurrence est par conséquent forte entre les différentes vocations, tirant les prix immobiliers vers le haut, dans un contexte national lui-même à la hausse. Selon l'Observatoire immobilier de la Chambre des notaires des Hautes-Alpes, le Briançonnais et l'Embrunnais-Guillostrois-Queyras (périmètres définis par les Notaires de France), qui correspondent à la zone la plus montagneuse du département des Hautes-Alpes, où l'on retrouve les domaines skiables, connaissent les prix immobiliers les plus élevés. Il n'est donc pas étonnant de constater que les appartements vendus sont principalement des studios et que le prix au m² est plus élevé que la moyenne départementale, et se rapproche de ceux pratiqués dans l'Isère.

En 2004, seules 34,2% des ventes de biens immobiliers dans les Hautes-Alpes étaient réalisées auprès des locaux (contre 43,7% en 2000). Par ailleurs, dans le département des Hautes-Alpes, les niveaux de revenus des nouveaux arrivants (retraités par exemples) sont supérieurs aux niveaux de revenus des ménages locaux. Ce différentiel de niveau de revenus entraîne une concurrence entre ces deux catégories de population.

Une fonction de résidence secondaire qui se renforce

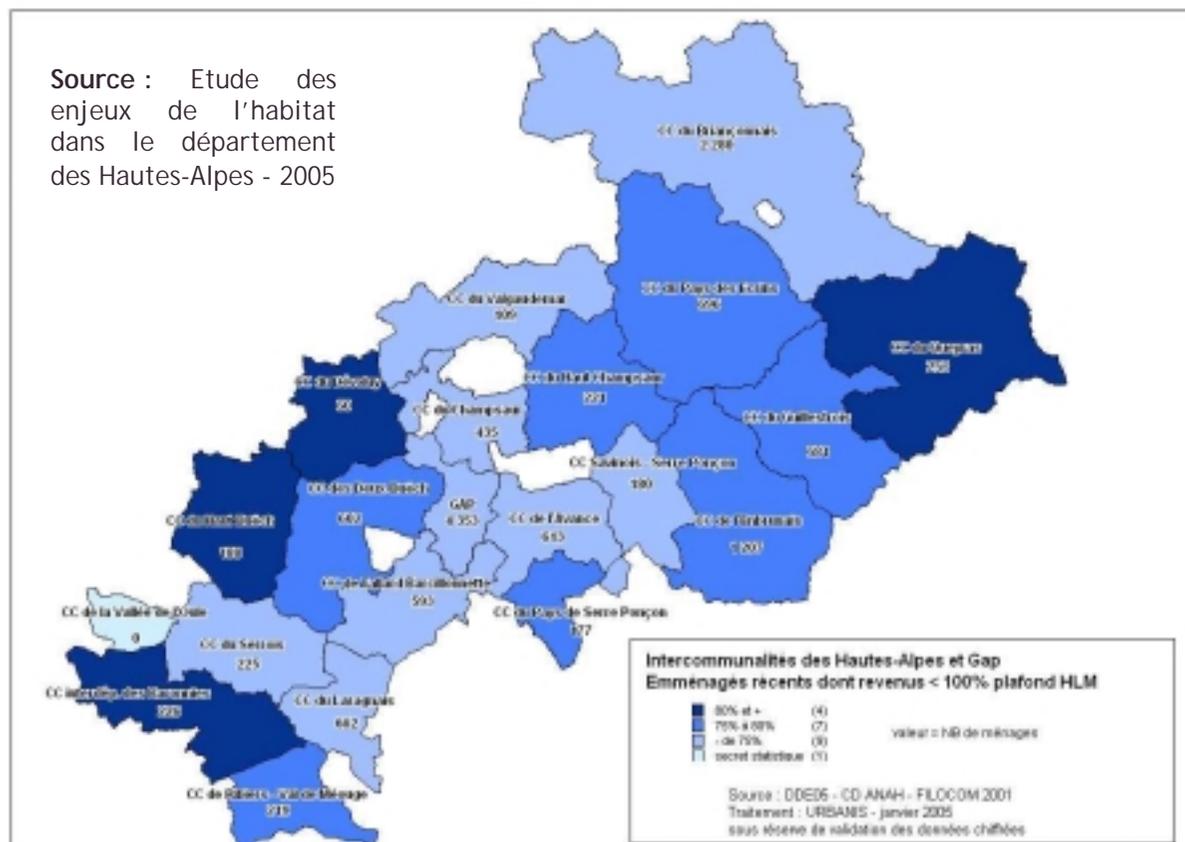
La fonction de résidence secondaire et l'attractivité du département se renforcent. Cette attractivité se vérifie sur le périmètre d'étude. En effet, sur les 14 527 logements que comptait le périmètre en 1999, moins de 30% étaient des résidences principales. On relève parmi les acquéreurs une part importante en provenance des départements proches (Bouches-du-Rhône, Var, Isère) ainsi que des franciliens. Ils ont acquis principalement des appartements, dans les secteurs Briançonnais et Embrunnais-Guillevois-Queyras.

Enfin, il faut souligner que cette situation de concurrence entre logement et hébergement touristique se renforce. En effet, dans un contexte de hausse des prix généralisée dans les stations de ski, le Queyras et les stations de Vars et de Risoul deviennent des investissements très intéressants, d'autant plus qu'elles sont classées en Zone de Revitalisation Rurale.² Certains professionnels de l'immobilier ont également ressenti les effets des Jeux Olympiques de Turin de 2006, même si ces effets se concentrent sur l'extrême nord du département.

Un choix d'investissement entre logement locatif et meublé touristique

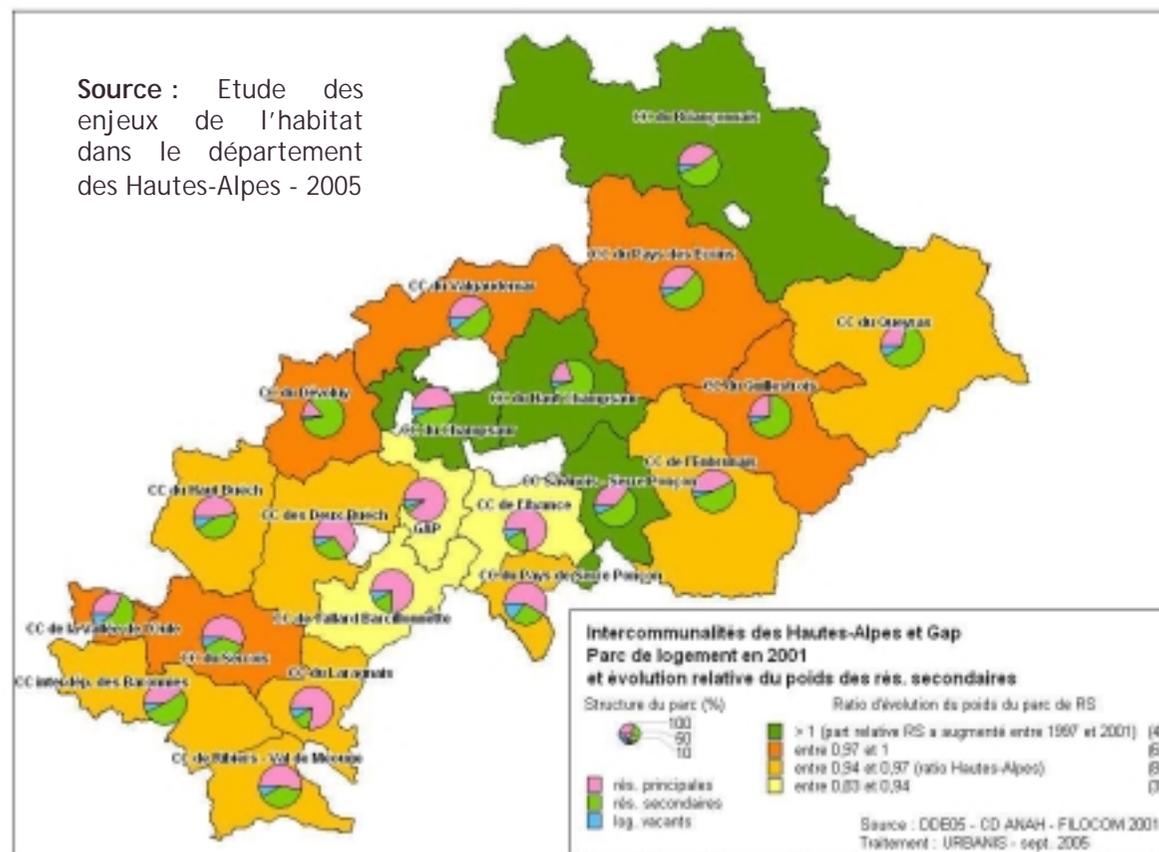
Devant l'attractivité touristique de ce territoire, résidents permanents et surtout saisonniers rencontrent des difficultés croissantes pour trouver un logement. Certes, les Hautes-Alpes connaissent encore des coûts immobiliers raisonnables par rapport à ceux pratiqués dans les Alpes du Nord. Cependant l'offre locative à l'année est faible en comparaison avec l'offre locative de meublés touristiques. Les revenus tirés d'une location meublée touristique sont en effet sans commune mesure avec une location à l'année. Celui qui n'est pas propriétaire aura donc du mal à se loger et subira la concurrence des locations touristiques qui représentent une rente de situation importante pour les propriétaires. Cette faiblesse du marché locatif traditionnel, renforcée par un marché locatif social très faible et des prix immobiliers élevés, rendent difficile l'installation de jeunes ménages : décohabitation, ménages aux revenus modestes souhaitant s'installer dans les Hautes-Alpes pour revenir au pays...

Source : Etude des enjeux de l'habitat dans le département des Hautes-Alpes - 2005



revenu est imposé dans la catégorie des revenus fonciers.

Source : Etude des enjeux de l'habitat dans le département des Hautes-Alpes - 2005



3.3. Une économie très majoritairement orientée vers le tourisme, marquée par la bi saisonnalité et la pluri activité

Des emplois regroupés dans les pôles de services et dans les principales stations d'altitude.

La haute-vallée de la Durance et surtout le Queyras, de par leur relatif enclavement, sont peu attractifs pour des activités économiques majeures.

Nombre d'emplois total en 1999		4136
	Guillestre	859
Principaux pôles d'emploi	Vars	599
	Risoul	442
	Aiguilles	257

Quatre communes concentrent plus de la moitié des emplois et des bases d'imposition de la taxe professionnelle. Guillestre et Aiguilles, en tant que pôles de services, sont des pôles d'emploi importants.

Pour Vars et Risoul, l'activité de ces deux stations d'altitude explique le nombre assez élevé d'emplois (domaine skiable de la Forêt Blanche, hébergement, restauration, commerces, etc.).

A noter la faiblesse d'Eygliers en terme d'emplois mais sa présence au 4^{ème} rang des bases de taxe professionnelle, en raison notamment de la présence de la gare et d'activités à proximité.

La principale zone d'activité du périmètre est celle du Planet à La-Roche-de-Rame. On en compte trois autres d'importance plus mineure : Le Rey à Vars, Le Villard à Guillestre et La Viste à Ceillac.

Un déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs

Il y a néanmoins un **déficit d'emploi global** sur ce territoire par rapport au nombre d'actifs qui y résident : le ratio emplois/actifs est de 0,83. Ce

déficit quantitatif explique en partie les migrations domicile travail vers les pôles extérieurs que sont **Briançon, Embrun ou L'Argentière**³.

Des facteurs plus qualitatifs jouent également : double activité au sein des ménages, adaptation des emplois à la qualification, etc...

	Bases d'imposition de la taxe professionnelle - 2004	
Abriès	268 040	1,3%
Aiguilles	311 762	1,5%
Arvieux	563 799	2,7%
Ceillac	715 460	3,5%
Cervières	390 982	1,9%
Château Ville-Vieille	707 399	3,4%
Eygliers	2 199 588	10,7%
Guillestre	2 859 321	13,9%
La Roche-de-Rame	1 627 830	7,9%
Molines-en-Queyras	303 419	1,5%
Mont Dauphin	87 105	0,4%
Réotier	391 076	1,9%
Risoul	4 287 872	20,9%
Ristolas	45 181	0,2%
St-Clément-sur-Durance	410 684	2,0%
St-Crépin	502 447	2,4%
St-Paul-sur-Ubaye	793 211	3,9%
St-Véran	376 071	1,8%
Vars	3 453 019	16,8%
Villar-St-Pancrace	815 345	4,0%
Ensemble du périmètre	20 545 812	100%

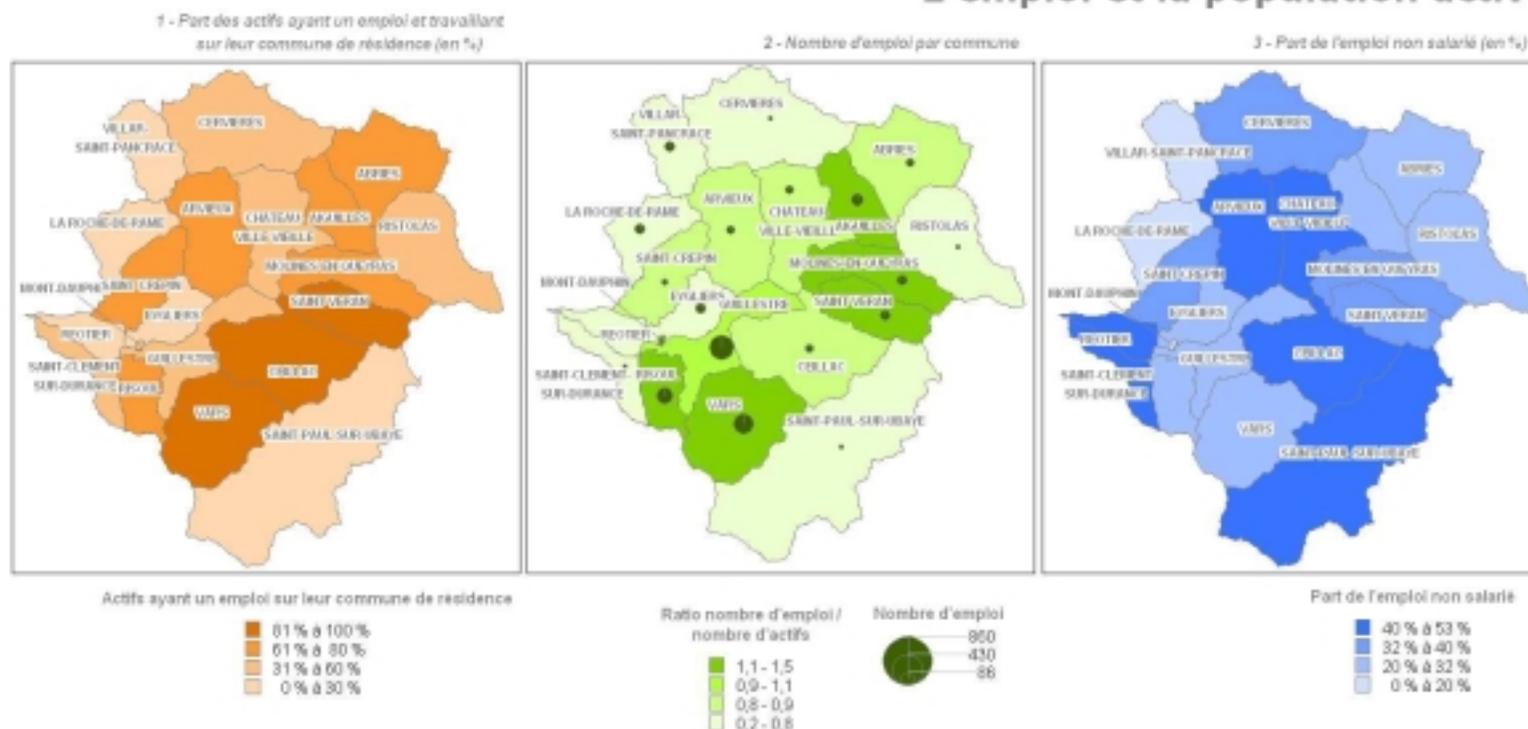
³ Voir carte « Navettes domicile-travail » pays du grand Briançonnais »

Synthèse et diagnostic préalables

-création de la Réserve transfrontalière de Biosphère Mont Viso,
 -renouvellement de la charte du Parc National Régional du Queyras,
 -document d'objectifs du site Nature 2000 "Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cervvayrette"



L'emploi et la population active



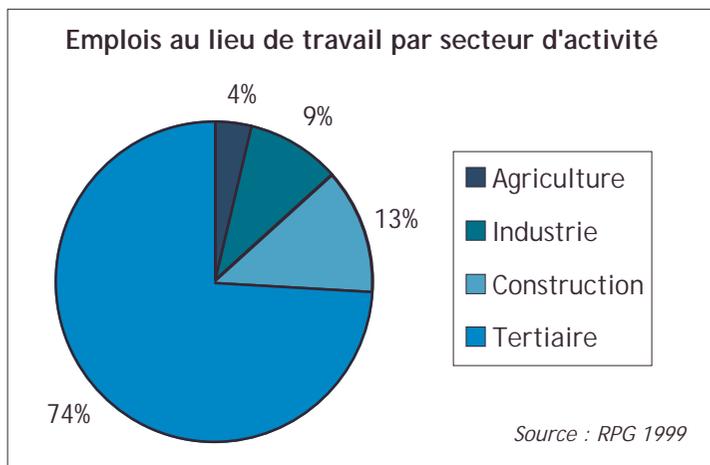
Une économie dominée par le tertiaire et la pluri activité

Cette économie spécifique se traduit par une part très importante du secteur tertiaire : **les services**, notamment par le biais des commerces, de la restauration, des services aux particuliers (qui comprennent les activités type moniteurs de ski) et de la santé, sont de loin le premier secteur d'activité du territoire.

Le secteur de la **construction** représente une part non négligeable de l'emploi, supérieure à celle de **l'industrie**, avec néanmoins une présence notable de la filière agro-alimentaire.

Enfin, **l'agriculture** ne représente qu'un faible nombre d'emplois, mais il convient de rappeler son rôle essentiel pour la valorisation de l'espace et des paysages et son rôle indirect pour la valorisation touristique, au travers des paysages et des produits du terroir. A noter également au titre des activités primaires, la carrière de Saint-Crépin.

Par ailleurs, l'activité économique est marquée par la forte pluri activité qui concerne l'agriculture, des activités artisanales ou de services traditionnelles, ainsi que des activités plus contemporaines.



Un tissu économique de petites entreprises et d'indépendants

Le tissu économique est en effet principalement constitué de TPE : sur 1287 établissements, 96 % ont moins de 10 salariés et seuls 7 établissements ont plus de 50 salariés.

La part de l'emploi non salarié est très importante.

	Effectif	Part de l'ensemble des établissements
Etablissements actifs au 01/01/2004	1287	100 %
Etablissements de moins de 10 salariés	1240	96 %
Industrie	117	9 %
- dont IAA	41	35 % des établissements industriels
Construction	150	12 %
Commerces et réparations	229	18 %
Autres Services	791	62 %
- dont services aux particuliers	604	47 %

Un tourisme été / hiver

Le cadre exceptionnel et la situation montagnarde de ce territoire ont permis de structurer un développement économique autour de **l'hébergement, le service et l'activité touristiques**, et de redynamiser depuis les années 70 un territoire rural en perte de vitesse.

Cette activité touristique s'appuie **en hiver** sur les stations de sport d'hiver : stations d'altitude de Vars et Risoul, stations-village du Queyras, de Cervières, Villar-Saint-Pancrace ou Saint-Paul-sur-Ubaye. En **saïson estivale**, la fréquentation est plus diffuse sur le territoire : le Queyras et le Mont-Viso pour leurs paysages et espaces montagnards préservés, le village de Saint-Véran, le patrimoine Vauban (Mont-Dauphin et Château-Queyras), les activités nautiques (Durance, Guil, lacs...), les activités de détente et de plein air, le cyclisme et cyclotourisme, etc...

L'activité du territoire est donc caractérisée par une économie **principalement touristique et saisonnière**. Les deux saisons touristiques sont assez équilibrées économiquement : l'activité touristique d'hiver dure environ 4 mois, avec un pic au mois de février, et celle d'été 4 mois également, avec un pic en juillet-août. Il faut souligner que le pic de fréquentation a lieu plutôt en hiver pour le Guillestrois (poids de Risoul et Vars), et en été pour le Queyras.

Outre le tourisme, la **bi saisonnalité** affecte également d'autres pans de l'activité économique : le commerce et les services, le BTP, l'artisanat et l'agriculture.

Une précarité atypique liée à la saisonnalité de l'activité

Nombre d'emplois total en 1999		4136
Taux de chômage		6,3 %
Part des Contrats à durée indéterminée	Hommes	48,8 %
	Femmes	43 %
Part des Contrats à durée déterminée	Hommes	27,2 %
	Femmes	29,7 %

Source : INSEE, portrait de territoire

Le territoire connaît un **taux de chômage relativement faible** qui s'explique d'une part par une activité économique dynamique et d'autre part par la grande proportion des contrats saisonniers, qui permettent d'éviter le chômage de longue durée.

A l'échelle du *pays Grand Briançonnais*, la précarité est relativement réduite : 0,9 % des habitants sont allocataires du RMI contre 5% en région. Cependant ce chiffre ne reflète pas la précarité réelle des nombreux travailleurs saisonniers. Les niveaux de salaires et les durées d'emploi restent faibles (environ 45% seulement d'emploi en CDI). Les revenus moyens des ménages sont très variables, allant de 10000 à 16000 euros selon les communes.

La thématique des saisonniers est prise en charge par le Pays et le Comité de Bassin d'Emploi, qui ont mis en place une Maison des Saisonniers à Serre-Chevalier ainsi qu'un guide du saisonnier.

	Revenu moyen des foyers fiscaux	Part des foyers imposés
Abriès	12266	48%
Aiguilles	10160	38%
Arvieux	11668	45%
Ceillac	12954	48%
Cervièrès	10589	44%
Château Ville-Vieille	12827	50%
Eyglis	16027	54%
Guillestre	12327	32%
La Roche-de-Rame	13079	44%
Molines-en-Queyras	12876	48%
Mont Dauphin	13057	52%
Réotier	11794	38%
Risoul	15362	52%
Ristolas	10482	37%
St-Clément-sur-Durance	11664	44%
St-Crépin	13043	49%
St-Paul-sur-Ubaye	10604	38%
St-Véran	15658	54%
Vars	13653	55%
Villar-St-Pancrace	14417	54%
Ensemble du périmètre	12991	43%

Quelques projets de développement économique

Plusieurs réflexions en cours sont identifiées. Elles portent principalement sur :

- le renouvellement des remontées mécaniques et le développement d'une offre d'accueil dans le Queyras (Communauté de Communes et Transmontagne) ;
- la requalification de la zone d'activités du Planet à la Roche de Rame, pour permettre le développement d'activités artisanales locales ou l'accueil d'entreprises (Conseil général et Hautes-Alpes-Développement)
- la valorisation d'une filière aérienne départementale qui intégrera l'aérodrome de Saint-Crépin (vol libre, vol montagne) (Conseil général et Hautes-Alpes-Développement) ;
- la valorisation de la filière bois dans le département (CCI) ;
- le développement d'une hôtellerie haut de gamme (besoin et projets évoqués) ;
- l'installation d'une moyenne surface « discount » à Guillestre
- les besoins commerciaux à satisfaire, figurant au Schéma d'Urbanisme et d'Équipement Commercial, dans les secteurs de Guillestre, de L'Argentière et du Sud-Briançonnais.

Ce recensement n'est probablement pas exhaustif et reste à préciser.

4. Les thématiques prioritaires à développer

Au vu des caractéristiques socio-économiques du territoire, des approfondissements apparaissent nécessaires dans certains domaines, pour en préciser les enjeux et les perspectives d'évolution. Il s'agit de :

- **l'agriculture, le pastoralisme et la foresterie** en tant qu'activités économiques et identitaires des territoires et des paysages ;
- **le tourisme**, en tant qu'activité économique dominante, fortement ancrée sur les potentialités naturelles et paysagères des territoires, mais confronté à des visions divergentes selon les acteurs ;
- **le commerce, l'artisanat et le BTP**, fortement marqués par la bi saisonnalité.

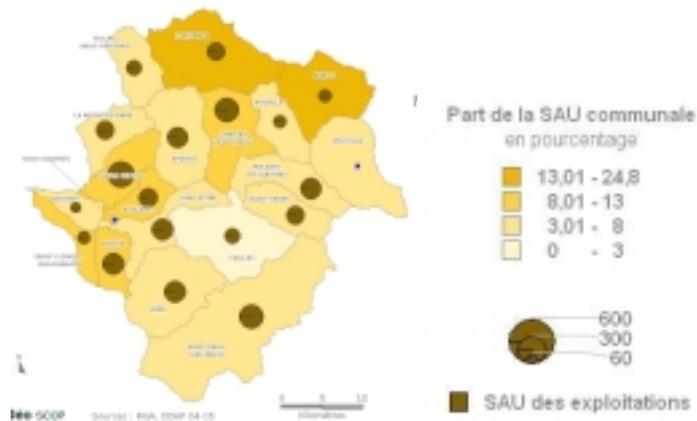
Cette entrée par thématique devra intégrer les aspects transversaux et plus globaux du territoire.

La mise en place de groupes de travail thématiques permettra de poursuivre la construction de ce diagnostic partagé du territoire.

4.1. L'agriculture et l'agro pastoralisme

Des contraintes fortes s'imposent aux modes de valorisation agricole de ce territoire (climat, topographie, altitude) et peu d'espace est par conséquent disponible pour l'activité agricole.

Une SAU de faible proportion (8% de la superficie communale)

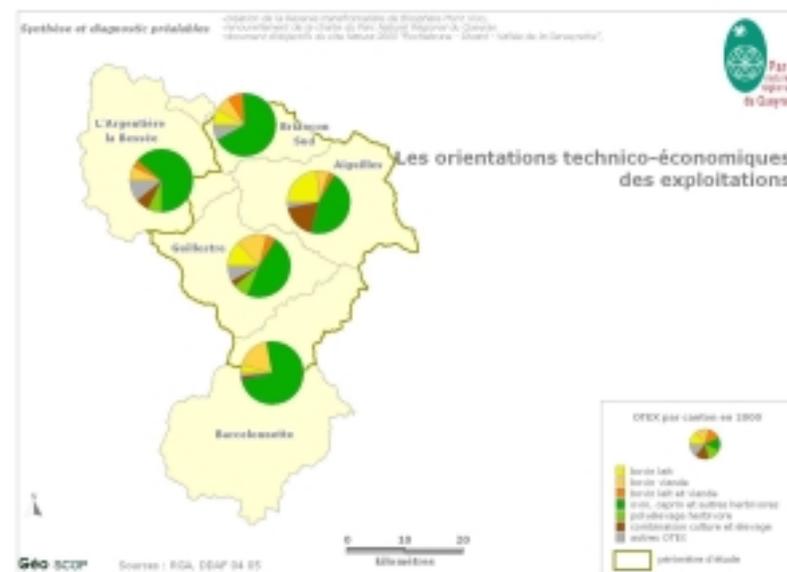


Un système herbager dominant, tourné vers l'élevage

Le système herbager est le support du modèle dominant, à savoir l'élevage, et ce de manière plus prégnante dans le Queyras que dans la Vallée de la Durance. La pratique de l'élevage est tournée vers la production de viande et la production laitière.

Une profession en recul

Le nombre d'exploitations agricoles a baissé depuis 1988, dans l'ensemble des communes, en raison du départ à la retraite de chefs d'exploitation dont les structures ont soit été reprises par des structures existantes, soit abandonnées. En effet, la population agricole est vieillissante. Par ailleurs, nombre d'agriculteurs ont recours à une activité supplémentaire, notamment dans les stations de sport d'hiver locales.



Une agriculture de montagne garante d'un paysage ouvert

La déprise agricole se traduit dans ce territoire par une fermeture des paysages et une perte de l'identité paysagère des territoires.

Le Parc, un outil pour dynamiser l'agriculture

Le Parc a participé à la mise en œuvre des dispositifs favorisant la valorisation des produits issus de l'agriculture : la marque Parc et l'expérimentation de cultures végétales, prônant ainsi la qualité des produits issus du terroirs.

Deux types de productions agricole portent la marque Parc : la production fromagère et la pomme de terre. Les expérimentations en cours portent sur la remise en culture de céréales anciennes, le chanvre et le gènepi.

Ces initiatives sont une démarche intéressante pour la valorisation de l'agriculture (lien avec le tourisme) et pour dynamiser cette activité fragile.

Agriculture et agro pastoralisme

Atouts

- Une agriculture et l'agro pastoralisme participant de l'identité du territoire
- Une agriculture garante de l'identité des paysages
- Une valorisation des produits agricoles sur le territoire rendue possible par la présence de l'abattoir de Guillestre et de deux transformateurs de lait
- Possibilité de développer des circuits courts
- Les aides à l'agriculture : AFP, CAD

Faiblesses et contraintes

- Des conditions naturelles difficiles
- Fermetures des paysages liées à la déprise agricole
- Vieillesse de la population agricole
- Difficultés d'accès au foncier sur un territoire touristique
- Une modernisation peu évidente : peu de reprises des exploitations, difficulté de construire des bâtiments, éloignement des organisations de producteurs et de transformation des produits

Agriculture et agro pastoralisme

Enjeux

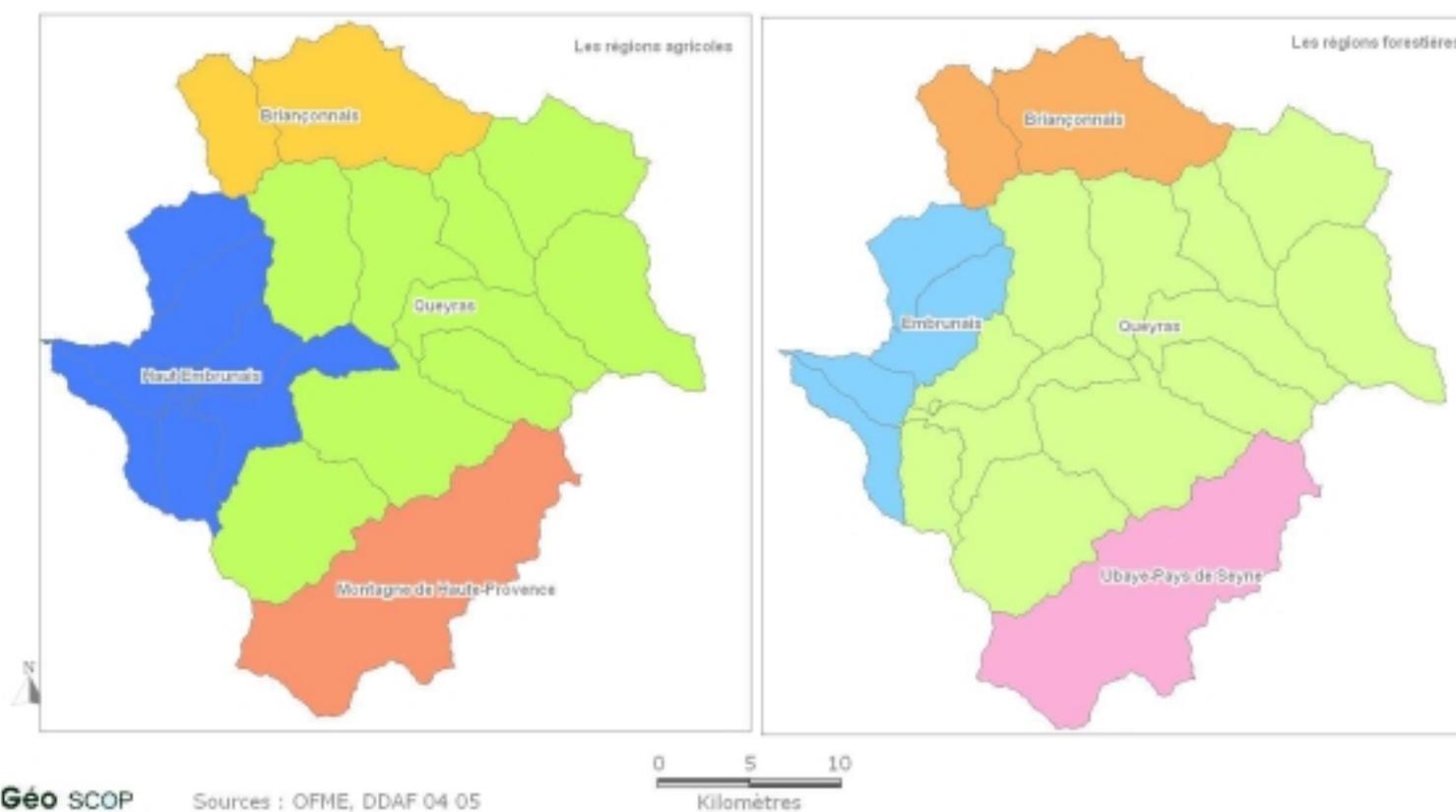
- Maintenir voire dynamiser l'activité agricole
- Maintenir les alpages et l'agro pastoralisme
- Favoriser la reconnaissance de produits issus du terroir : marque du parc, développement de produits identifiables...
- Développer les circuits courts, en lien avec l'activité touristique
- Agir pour la réorganisation du foncier et l'accès aux terres

Synthèse et diagnostic préalables

- création de la Réserve transfrontalière de Biosphère Mont Viso,
- renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Queyras,
- document d'objectifs du site Nature 2000 "Rochebrune - Isoard - Vallée de la Cervette"



Les régions agricoles et forestières



4.2. La foresterie

L'exploitation forestière est orientée principalement autour de la ressource que constitue le mélèze. Le mélèzin a la particularité de permettre la pâture dans son sous-bois. La production est majoritairement tournée vers le bois d'œuvre.

Des taux de boisements hétérogènes

Le taux de boisement varie entre 15 et 73 % de la superficie communale. Globalement, la vallée du Guil présente les taux de boisement les plus faibles et la vallée de la Durance les plus élevés. Ces taux de boisement sont liés aux fortes altitudes du territoire.

La forêt privée : méconnaissance et fort morcellement

Dans l'ensemble des communes, la forêt appartient majoritairement aux communes (59 % en moyenne). 27 % de la forêt est privée. La part de forêt domaniale est minime (3,73% en moyenne) et se trouve essentiellement dans le Guillestrois.

La forêt privée est constituée de boisements spontanés qui sont rarement gérés. Son morcellement est très fort avec une moyenne inférieure à 4 hectares pour plus de 90 % des propriétaires et handicape la gestion.

La filière bois

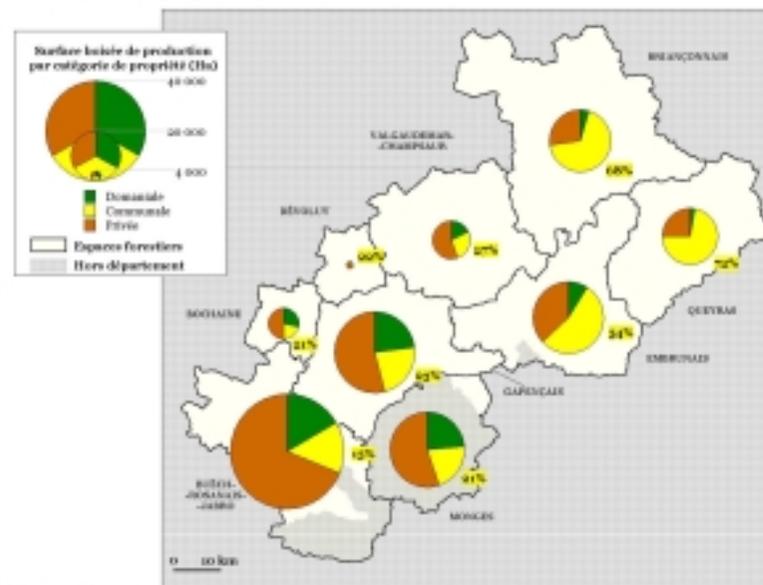
La ressource forestière est importante voire supérieure aux besoins, mais l'exploitation du bois est, en général, difficile du fait des forêts pentues et de l'accessibilité aux parcelles. La filière bois, bien que s'appuyant sur une forte tradition (meubles du Queyras, couvertures en mélèze, jouets...), reste peu développée, comme dans l'ensemble des Hautes-Alpes.

Des impacts sur la biodiversité

La forêt joue un rôle environnemental fort, particulièrement pour le maintien des sols, la régulation hydrologique et la protection contre les avalanches. La forêt privée figure dans un grand nombre d'espaces classés ou faisant l'objet d'inventaires naturalistes et qui présentent des

enjeux écologiques fort. Le manque des gestion pourrait à terme fragiliser ces écosystèmes fragiles.

LES ESPACES FORESTIERS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Catégories de propriétés forestières

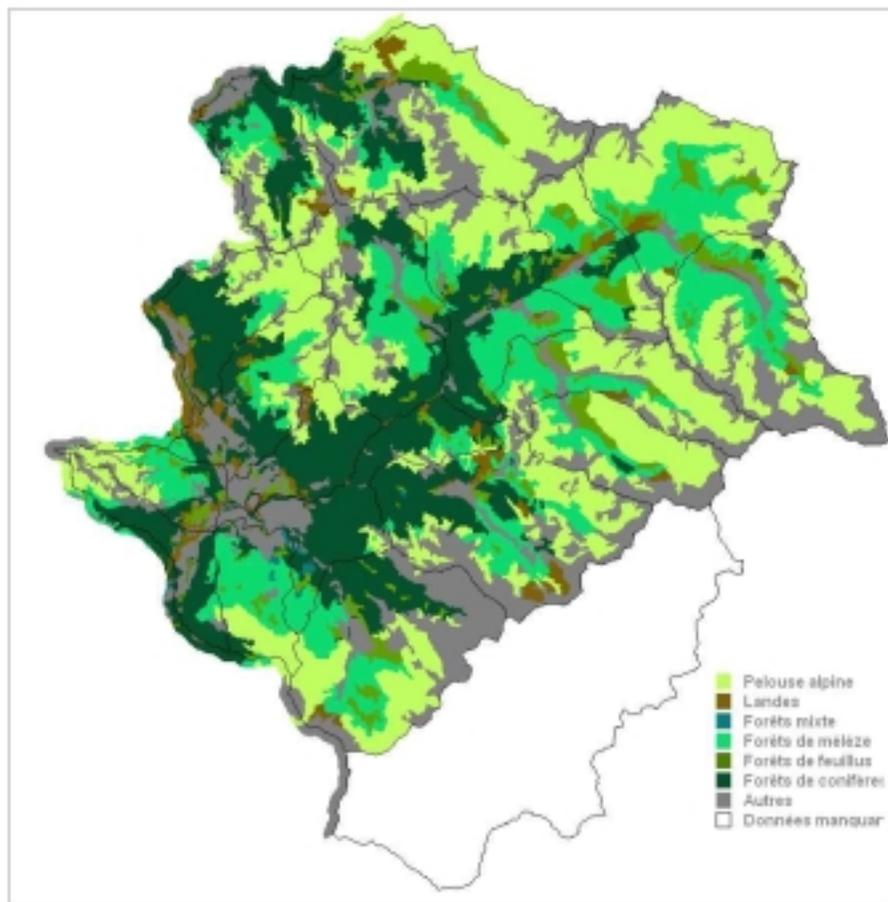


Le rôle social des forêts

La forêt a une fonction sociale importante, en particulier pour le tourisme où elle constitue un cadre apprécié pour les activités. Elle contribue à la qualité des paysages et constitue l'identité montagnarde des vallées alpines.

Synthèse et diagnostic préalables

-création de la Réserve transfrontalière de Biosphère Mont Viso,
-renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Queyras,
-document d'objectifs du site Nature 2000 "Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cervenyette"



**Les régions agricoles
et forestières**

Géo SCOP

Sources : IGN, OFME, IFN - 2005



Foresterie

Atouts

- Image forte pour le territoire : paysage, économie, énergie, loisirs
- Ressource importante supérieure aux besoins

Faiblesses et contraintes

- Difficultés d'exploitation liées aux conditions d'accès aux boisements
- Morcellement et méconnaissance de la forêt privée
- Manque de valorisation du mélèzin

Foresterie

Enjeux

- Poursuivre et renforcer la valorisation de la ressource forestière
- Promouvoir des modes de gestion forestière adaptés

4.3. Les activités touristiques

Quatre principaux bassins touristiques complémentaires



Une notoriété importante

La notoriété du massif du Queyras et du Mont-Viso, du Briançonnais, de la Vallée de la Durance et de l'Ubaye, et à la proximité du Parc des Ecrins, donnent à ce territoire une visibilité importante.

Un climat avantageux mais un enneigement aléatoire

L'ensoleillement important toute l'année, associé à un fort enneigement hivernal, est un réel atout pour le territoire. Cependant les stations du Queyras, avec une altitude relativement faibles, connaissent régulièrement des difficultés d'enneigement.

Un large panel d'activités été/hiver

L'offre hivernale repose sur la beauté du cadre et une image de nature et présente l'ensemble des activités de sports d'hiver. Si les stations-villages du Queyras s'adressent plutôt à des publics familiaux ou épris de ski de fond, le domaine de la Forêt Blanche est fortement orienté vers les sports de descente.

Certaines activités touristiques sont plus atypiques : plongée sous glace, cascades de glaces, etc.

En été, de nouvelles pratiques (escalade, via ferrata, sports aériens, sports d'eau vive, VTT) viennent aujourd'hui s'ajouter à des activités plus traditionnelles (randonnée, alpinisme, équitation, pêche et chasse).

A l'année, le territoire propose également un tourisme de patrimoine reposant notamment sur Saint-Véran, la citadelle de Mont-Dauphin, Château Queyras et l'artisanat d'art. La présence du PNR a également permis l'essor d'un tourisme vert éducatif.

Présence d'un tourisme de qualité dans le Queyras

L'enclavement du Queyras, qui a pendant longtemps freiné le développement du territoire, a permis de développer une culture originale et de préserver le patrimoine culturel et naturel. Les stations-village et la culture locale participent de l'identité touristique de ce territoire dont les visiteurs sont très fidèles.

Cette spécificité du Queyras attire des publics de passionnés de nature, souvent très fidèles, sans être nécessairement de grands sportifs. Ils sont attirés par le cadre préservé et la taille humaine des stations.

Des réalisations et des projets de développement

Les nouvelles activités développées sur le territoire visent à renouveler la clientèle, afin d'attirer des publics plus jeunes, plus sportifs. Il sera peut-être difficile d'attirer ces nouveaux publics (restructuration des stations, construction de nouvelles capacités d'accueil) tout en maintenant l'identité touristique qui attire la clientèle la plus fidèle.

Activités touristiques

Atouts

- Une offre récréative diversifiée relativement cohérente par bassin touristique
- Une notoriété avérée du territoire
- Des produits du terroir peu développés mais appréciés
- Une culture queyrassine forte et authentique préservée

Faiblesses et contraintes

- Image de territoires spécialisés
- Une promotion touristique éclatée, réalisée par de nombreux acteurs
- Clientèle vieillissante dans le Queyras

Activités touristiques

Enjeux

- Préserver l'agriculture garante des paysages et valoriser produits du terroir
- Conserver l'authenticité culturelle et paysagère du territoire en vue d'un positionnement touristique durable et cohérent
- Organiser l'offre touristique globalement, dans une perspective de développement durable, et par territoire

4.4. L'hébergement touristique

Les capacités d'hébergement : des capacités importantes, inégalement réparties

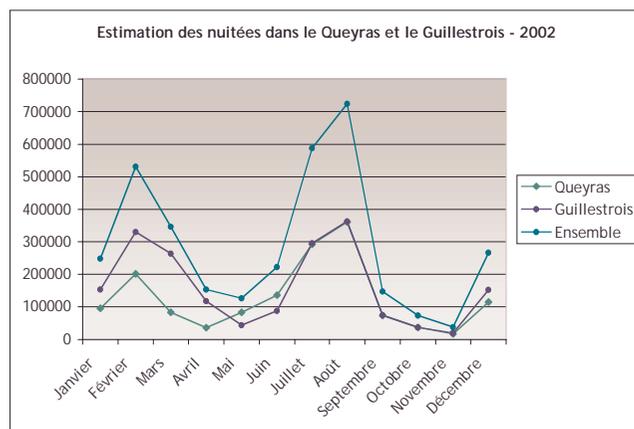
Les capacités d'hébergement globales du périmètre d'études sont de 74011 lits, dont 48 % sont des lits marchands. Cela représente 11% des capacités d'hébergement touristique des Hautes-Alpes.

Ces capacités d'hébergement se concentrent dans les communes de Risoul et de Vars, qui proposent le principal domaine skiable de la zone. Les communes de Guillestre, Molines-en-Queyras et Ceillac ont également des capacités d'hébergement importantes. Les communes de la Vallée de la Durance, en-dehors de Réotier et Saint-Clément, ont des capacités touristiques relativement faibles.

Des types d'hébergement selon les communes

La typologie de l'hébergement marchand (hors résidences secondaires) varie fortement d'une commune à l'autre, en fonction des spécificités touristiques et des conditions climatiques : camping caravanning, gîtes d'étape, meublés, hôtels, centres de vacances...

Deux saisons touristiques marquées



Source : Comité départemental du tourisme

Les capacités touristiques sont plus importantes en été, en raison de l'ouverture des campings, ce qui explique en partie le plus grand nombre de nuitées durant les mois d'été. Si le Guillestrois a deux saisons relativement équilibrées, on observe que pour le Queyras le nombre de nuitées est bien plus importants en été qu'en hiver. L'attractivité du Queyras est donc plus importante en été, tandis que le Guillestrois, avec le Domaine de la Forêt Blanche, présente une attractivité équivalente l'hiver.

Une clientèle française de proximité ou de région parisienne, une clientèle étrangère bien représentée,

Les touristes étrangers sont originaires de Grande-Bretagne, Scandinavie et en moindre proportion d'Allemagne, de Belgique, d'Italie. La clientèle française est principalement originaire de la région parisienne, de Marseille et de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en général, et de la Région Rhône-Alpes.

Le projet de restructuration des stations-village du Queyras

En 2003, le rapport Glassey a mis en évidence la vétusté des remontées mécaniques des stations-villages du Queyras. Leur renouvellement partiel a donc été décidé, avec l'aide financière du Conseil Général des Hautes-Alpes, et la mise en place d'un Syndicat Mixte. Le renforcement de quelques stations pourrait également conduire à la fermeture d'autres stations.

Afin de rentabiliser ces nouveaux équipements (remontées mécaniques, enneigement artificiel), il est prévu de créer 4000 nouveaux lits d'hébergement touristique dans les stations-village du Queyras, dont un hôtel trois étoiles à Ceillac.

Hébergement touristique

Atouts

- Une offre en hébergement été/hiver bien structurée
- Présence de centrales de réservation départementales ou locales (Guiltour)

Faiblesses et contraintes

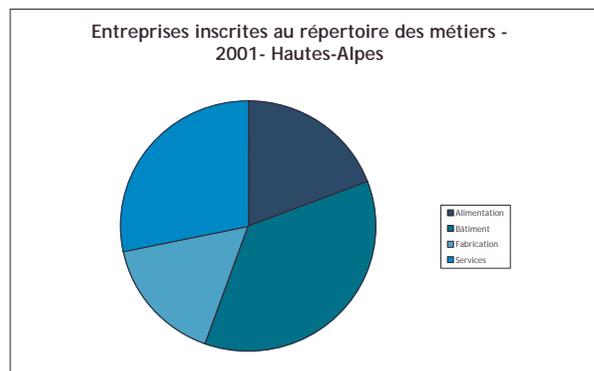
- Intersaisons très marquées
- Importance de la capacité non marchande (résidences secondaires dont les taux de remplissage sont souvent faibles)
- Un positionnement à clarifier concernant le label tourisme durable par rapport aux labels PNR classiques

Hébergement touristique

Enjeux

- Meilleure diffusion de la fréquentation tout au long de l'année
- Adaptation qualitative de l'offre d'hébergement et de restauration
- Formation et recrutement du personnel

4.5. Le commerce, l'artisanat et le BTP



Le commerce, l'artisanat et le BTP sont des secteurs bien représentés dans le périmètre d'étude, marqué par la prédominance des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'une part importante d'emploi non salarié.

Les 200 entreprises du secteur BTP du Pays Grand Briançonnais, pour la plupart artisanales, rassemblent plus de 10% des actifs (pays du grand briançonnais). L'offre commerciale est bonne voire surdimensionnée en-dehors des périodes touristiques.

Une pénurie de main-d'œuvre et des difficultés de reprise

L'artisanat et le BTP connaissent des difficultés de recrutement de personnel. On observe une désaffection chez les jeunes pour ces métiers au profit des métiers plus « faciles » du tourisme. Il est par ailleurs difficile d'attirer des personnes extérieures au territoire, également en raison des difficultés à se loger pour des saisonniers ou petits salaires.

Certains artisans et commerçants souhaitant prendre leur retraite rencontrent également des difficultés pour trouver un repreneur à leur activité. On observe donc un problème de pérennisation et de renouvellement de l'activité.

La saisonnalité

Le BTP est une des principales composantes de la pluriactivité, complémentaire des métiers d'hiver. La plupart des entreprises ont bien su s'adapter aux changements de rythme de construction, parfois en délocalisant leurs chantiers vers le midi en hiver.

Les commerces et les restaurants rencontrent également des difficultés à maintenir leur activité en-dehors des périodes touristiques, un grand nombre d'entre eux étant fermés hors saison.

L'activité du bâtiment reste porteuse

Le rythme de construction de la période de « l'or blanc », jusque dans les années 80, s'est ralenti et les reconstructions et rénovations ont été plus importantes depuis. Une prise de conscience d'un développement mieux intégré à l'environnement a influé sur le marché de la construction, et notamment sur l'actuelle résurgence de l'immobilier de tourisme. Toutefois, le marché immobilier local ne laisse pas espérer de développement important à long terme, à l'exception du Queyras où le (projet de construction de 4000 lits dans les stations-village).

Le marché du bâtiment est plutôt porteur du fait de la baisse de la TVA et du marché des résidences secondaires. Les marchés publics sont préservés de l'extérieur par le relatif enclavement du Queyras et des Hautes-Alpes.

On note la prise de marché extérieur par des entreprises locales dans les domaines spécifiques comme les travaux acrobatiques réalisés par des pluriactifs issus des métiers sportifs.

Un artisanat d'art développé et structuré

Une maison de l'Artisanat à Château Ville-Vieille regroupe et permet la commercialisation de produits du terroir (croquettes, fromages, miels...), artisans du bois (meubles et objets en pin cembro), etc. Elle rassemble deux fédérations d'artisans : le syndicat des artisans d'art en meubles sculptés du Queyras et la coopérative artisanale du Queyras.

Une labellisation du mélèze « Label parc naturel régional » vient renforcer l'ensemble de la filière bois du PNR du Queyras.

Commerces, artisanat, BTP

Atouts

- Un secteur BTP qui s'est adapté à la saisonnalité et au marché
- Une offre commerciale relativement importante, notamment à Guillestre
- Une filière bois en émergence
- Une notoriété autour des meubles du Queyras

Faiblesses et contraintes

- Vieillesse et difficultés de reprise des activités
- Absence d'offre foncière et immobilière adaptée
- Intersaisons marquées

Commerces, artisanat, BTP

Enjeux

- Maintien d'une offre de commerce et de restauration toute l'année dans le cadre d'une offre touristique plus équilibrée dans l'année
- Maintien d'un tissu de petites activités économiques
- Améliorer l'attractivité de ces secteurs d'activités pour les jeunes

5. Synthèse

5.1. Des enjeux d'appartenance et de cohérence territoriale

Le premier des enjeux est relatif à l'appartenance actuelle ou possible à une entité fédératrice prenant appui sur **le Mont-Viso ou le Queyras**, permettant de faire travailler ensemble les acteurs des territoires qui la composent au service d'un projet de territoire : « Charte du Parc Naturel Régional » et « Projet de réserve transfrontalière de biosphère »

Cela pose à la fois la question des limites géographiques mais aussi celles des valeurs propres au territoire de projet, qui peut regrouper des territoires complémentaires, aux identités affirmées : Massif du Mont-Viso, Queyras, Haut-Guil, Guillestrois, Guillestrois-Queyras, stations d'altitude de Vars et de Risoul, Vallée-de-la-Haute-Durance, Biançonnais, Ubaye, Pays des Écrins, Parc National des Écrins ...

5.2. Des enjeux de connaissance

Cette étude socio-économique porte sur un territoire composé à partir d'une double problématique (renouvellement de la Charte du PNR et projet de réserve de biosphère), dont les limites ne tiennent compte d'aucun découpage prédéfini. Le périmètre d'étude se compose ainsi d'entités inégalement investiguées, conduisant à une connaissance pas toujours homogène selon les critères retenus.

Dans l'hypothèse de la conduite d'un projet fédérateur sur ce territoire, une mise à niveau et une connaissance partagée seront nécessaires, intégrant également la dimension transfrontalière.

5.3. Des enjeux de gestion et de développement

Le diagnostic socio-économique a mis en évidence un certain nombre d'enjeux de gestion et de développement des territoires qui composent le périmètre d'étude :

- **le positionnement économique et touristique du territoire**, dans un contexte très évolutif et concurrentiel, confronté à des visions parfois divergentes d'acteurs quant à l'équilibre à trouver entre développement et aménagement d'une part, protection de l'environnement et des espaces naturels d'autre part ;

- **la pluriactivité** traditionnelle et contemporaine des actifs du territoire, notamment dans sa partie montagnarde ;

- **la diversité des besoins des populations résidentes**, posant la question de l'accès au **logement**, des **parcours résidentiels** (et notamment des **populations spécifiques** : décohabitation, travailleurs saisonniers, personnes âgées, démunis...), des **services** de toutes natures (déplacements, formation, éducation, social, sport culture, loisirs ...) et du nécessaire lien aux **pôles urbains périphériques** (Briançon, Largentière, Embrun, Gap, Barcelonnette) ;

- **la problématique foncière**, qui émerge avec acuité dans tous les domaines : le développement, la reprise ou l'installation d'exploitations agricoles, l'agro pastoralisme, l'habitat, le développement touristique, le maintien ou l'accueil d'activités économiques, la gestion ou la préservation d'espaces naturels ;

- **la prise en compte de points particuliers du territoire remarquables pour leurs potentialités économiques** : le pôle de Guillestre ; les bourgs centres ; le site intercommunal autour de la gare de Mont-Dauphin-Guillestre sur la commune d'Eygliers ; les stations d'altitude de Vars et Risoul ; la zone d'activités économiques de La Roche-de-Rame, le site de l'aérodrome de Saint-Crépin ; etc...

5.4. Du panorama territorial à la prospective territoriale

Les éléments de diagnostic recueillis et synthétisés qui composent le présent panorama territorial restent à prolonger en vue de mieux identifier les perspectives et besoins du territoire.

Bibliographie

Liste des documents et études utilisés :

- *Charte du Parc Naturel Régional du Queyras*, PNR du Queyras, 1997
- *Contrat territorial du parc du Queyras*, PNR du Queyras, Janvier 2001
- *Charte de développement*, Pays du Grand Briançonnais Des Ecrins au Queyras, Octobre 2004
- *Schéma de développement commercial des Hautes-Alpes (2004-2006)*, Document approuvé par l'Observatoire Départemental d'Équipement Commercial
- CCI Hautes-Alpes - CM Hautes-Alpes - CG Hautes-Alpes
- *Panorama 05 - 2001/2002*, CCI des Hautes-Alpes, 2001
- *Eude socio-économique auprès des professionnels du Queyras*, Association culturelle et sociale et sportive du Queyras
- *Etude de la clientèle du Queyras - Saison d'été 2004 (juin à septembre)*, Office de promotion du Queyras et Observatoire départemental du Tourisme, Novembre 2004
- *Etude de la clientèle du Queyras - Saison d'hiver 2005 (décembre à avril)*, Office de promotion du Queyras et Observatoire départemental du Tourisme, Juillet 2005
- *Etude de la population touristique en déplacement sur la partie française de la réserve de biosphère du Mont-Viso*, Délégation Régionale au Tourisme, Parc Naturel régional du Queyras, Janvier 2004
- *Projet de restructuration des « stations-villages », Remontées mécaniques du Queyras*, Rapport technique du bureau Glassey, 2003
- *Atlas des paysages du Queyras et du Guillestrois*, PNR du Queyras, 2000
- *Pré Diagnostic emploi - Zone d'emploi de Briançon Hautes-Alpes*, Synthèse résumée du groupe de travail EREF, Document de travail soumis aux partenaires, 2000
- *Les métiers saisonniers ou précaires liés à l'Hôtellerie-Restaurant et au tourisme dans les Hautes-Alpes et les Alpes Maritimes*, DRTEFP, avril 2004
- *Portrait de Territoire Réserve de Biosphère Mont Viso*, INSEE, 2005

Entretiens

Liste des entretiens réalisés :

Nom	Structure
Mr HUBERT	ACSSQ
Mme DOUARCHE	ADECOHD
Mme OLIVEREAU	Association des commerçants, artisans et professionnels du tourisme du Queyras
Mr GUY MARCOT	Association des gîtes du Queyras
Mr HERY	Association des hôteliers du Queyras
Mme FAYOLLET	CCI Gap
M. BOSSUET	Centre Régional de la Propriété Forestière
M. COUSSY	Chambre d'Agriculture
M. MEUDEC Julie	DDAF
M. MOURAS	DDE
Mme PRAS	EREF Aiguilles
Mme MARCHIS	EREF Guillestre
M. GALOCHE	Hautes Alpes développement
M. VIALLET	Office de Promotion Touristique du Queyras
M. BLONDEL	Plateforme initiative Locale - Briançon
Mme CARLIER	PNR
Mme MONTESINOS	PNR